

Le nouveau Fromveur

Après 12 mois de travaux, réalisés par les chantiers Piriou, à Concarneau, et financés entièrement par le Conseil général du Finistère, à hauteur de 12,9 millions d'euros, le Fromveur II est enfin prêt à relier le continent aux îles d'Ouessant, de Molène et, occasionnellement, de Sein. Long de 45 mètres, il peut embarquer 365 passagers et 25 tonnes de fret.

Ce projet fut d'autant plus exemplaire que, sur le chantier, le Conseil général a réservé une partie des heures de travail aux personnes en insertion professionnelle, leur permettant d'apprendre un nouveau métier ou simplement reprendre pied dans le monde du travail.

Enfin, parce qu'ils sont directement concernés, les collégiens des îles du Ponant ont été impliqués dans le suivi du chantier, notamment comme sujet de leur classe presse. Cette initiative a d'ailleurs été remarquée et récompensée par le Concours Information et Territoire, suite à l'article rédigé dans le magazine départemental par les élèves du collège des îles du Ponant, qui relatait la construction du *Fromveur II*.

Le 30 août, le navire a été mis à l'eau pour les premiers essais, dans le port de Concarneau. Mais, c'est le samedi 10 décembre, que le *Fromveur II* a été officiellement inauguré à Brest, par les élus et acteurs du chantier, en présence d'une délégation de Ouessantins qui tenaient l'attention du Conseil général sur la desserte aérienne de l'île. Le lendemain, dans le cadre d'une journée portes-ouvertes, le public a pu visiter le nouveau navire et en apprendre davantage sur le projet, de ses origines à la construction.

En effet, le Conseil général a voulu en faire un chantier exemplaire, à tous les niveaux.

Affichant des lignes modernes, le nouveau bateau est plus respectueux de l'environnement : il est recouvert de peintures moins polluantes et sa vitesse est réduite pour économiser le carburant.

En outre, il est accessible au plus grand nombre grâce à un ascenseur, de larges couloirs, des panneaux d'informations électroniques. L'équipage est également formé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap.



La mise à l'eau du *Fromveur II*

Le lancement du *Fromveur II*, dans le port de Brest, le 10 décembre, est le dernier grand projet de l'année 2011, dans le Finistère.

A l'instar du nouveau pont de Térénez ou du déploiement du haut débit sur l'ensemble du territoire, il illustre l'engagement du Conseil général à permettre à tous les Finistériens de se déplacer et à assurer la continuité territoriale. 📍

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 15/12/2011



Dossier de la semaine

Toulon trois ans après



Vie de la Fédération

Convention des socialistes européens



Interview

Discrimination syndicale

Avec Thomas Breda

Union de la droite ?

La droite française est, officiellement, unie au sein de l'UMP qui rassemble toutes ses sensibilités. Mais, si on fait le compte, au moins quatre candidats veulent se partager les suffrages des électeurs à la Présidentielle. Nicolas Sarkozy, d'abord, est en campagne permanente. Christine Boutin dénonce les manœuvres de l'UMP pour l'empêcher d'obtenir ses 500 parrainages de maires. Hervé Morin, ministre de Sarkozy, tente de faire croire qu'il pourrait mener une autre politique que celle qu'il cautionne depuis plus de quatre ans. Et maintenant, Dominique de Villepin veut lui aussi se lancer dans la course.

Voilà une image d'unité qui dément l'idée selon laquelle Nicolas Sarkozy ferait l'unanimité dans son camp.

Le président du chômage



C'est dans le domaine de l'emploi que le bilan de Nicolas Sarkozy est le plus catastrophique. Les chiffres du mois d'octobre 2011 sont sans appel : ce mois-là le pays a enregistré 34 000 demandeurs d'emplois supplémentaires (+ 0,6%).

« Nicolas Sarkozy n'est jamais à court d'arguments fallacieux pour expliquer aux Français qu'il n'est pas responsable du déclin de la France et de l'explosion du chômage dans notre pays. C'est à se demander pourquoi l'UMP souhaite concourir à l'élection présidentielle de 2012. A l'écouter, elle n'est pour rien dans la situation économique et ne peut rien pour la changer », a ironisé Alain Vidalies, secrétaire national du PS à l'emploi.

Pourtant, face à ce bilan catastrophique, Nicolas Sarkozy n'échappera pas à sa triple responsabilité. Il est responsable d'avoir mené une politique de l'emploi chaotique et d'une rare confusion depuis 2007, dont la principale mesure aura été la subvention du chômage sur fonds publics avec la détaxation des heures supplémentaires. Il est responsable d'avoir multiplié les plans d'austérité drastiques, sans cohérence ni vision, avec comme seule conséquence d'avoir encore plus grippé notre économie et empêché le retour de la croissance. Il est responsable, enfin, d'une passivité étonnante, aujourd'hui, en se comportant comme un spectateur impuissant qui espère le retour par magie de la croissance, lui qui, lors de la campagne de 2007, nous avait promis qu'il irait la chercher « avec les dents ».

Avec François Hollande, les socialistes souhaitent apporter un changement profond, par la mise en place d'une politique économique créatrice d'emplois, basée sur une industrie ambitieuse qui renouera avec l'innovation et fondée sur une grande ambition pour la jeunesse de notre pays. En 2012, les Français diront s'ils veulent que se poursuive la même politique, menée depuis dix ans, par les mêmes responsables pour obtenir les mêmes résultats. François Hollande leur propose une autre voie : celle de la combativité pour l'emploi et de la confiance retrouvée dans l'avenir.

Toulon, trois ans après

A Toulon, le 25 septembre 2008, Monsieur Sarkozy avait affiché une volonté et pris des engagements. Toujours à Toulon, le 1^{er} décembre 2011, les Français peuvent constater, en comparant les deux discours, l'ampleur des renoncements de celui qui voudrait faire croire qu'il fera demain, ce qu'il n'a pu faire hier.



Le champion des promesses non tenues

Il devait moraliser le capitalisme, c'est le capitalisme qui l'a dominé. Il devait réguler le système monétaire international, c'est l'euro qui est fragilisé face au dollar et au yuan chinois. Il devait relancer la croissance et l'emploi, il a plongé la France dans l'austérité et le chômage.

Toulon 1 promettait « l'encadrement des rémunérations des dirigeants et des opérateurs financiers, par une loi, avant fin 2008 ».

En mars 2009, le Gouvernement Sarkozy-Fillon a limité temporairement et par décret les rémunérations des dirigeants des entreprises aidées par des fonds publics. Hélas, la majorité UMP a refusé de voter les propositions de loi PS encadrant les rémunérations de manière pérenne et plus large.

Après Toulon 1, les paradis fiscaux n'existaient plus. Des listes ont été publiées, mais les sanctions n'ont pas été renforcées à l'égard des acteurs économiques qui utilisent les paradis fiscaux. Nicolas Sarkozy, qui présidait le G20 à l'époque, a stigmatisé les paradis fiscaux, mais il ne fait rien pour dissuader ceux qui en profitent.

Nicolas Sarkozy promettait, avec des accents martiaux, de « remettre à plat tout le système financier et monétaire mondial » et de « remettre en cause le dumping monétaire pratiqué par certains pays ».

Au G20, la Chine a obtenu que les réserves de change ne soient pas retenues dans les indicateurs mesurant les déséquilibres macro-économiques. Malgré la multiplication des coups de menton de l'Élysée, c'est une nouvelle fois un accord à minima qui a été affiché. L'appel à l'aide du duo Sarkozy-Merkel à la Chine, pour abonder le Fonds de Stabilité Financière Européen éloigne un peu plus encore les chances de rééquilibrage monétaire.

En 2008, Nicolas Sarkozy promettait de « ne pas accepter des hausses des impôts et des taxes qui réduiraient le pouvoir d'achat des Français ». Selon la Cour des comptes, les niches fiscales se sont multipliées, depuis 2002, pour atteindre 75 millions d'euros, en 2010. Dans le même temps, 30 taxes ont été créées ou relevées contre le pouvoir d'achat des couches populaires et des classes moyennes (taxes sur les assurances et les mutuelles, franchises médicales, taxe pour la copie privée, taxes pour financer les retraites, taxes pour le remboursement de la dette sociale, hausse de la TVA à taux réduit, etc.). Le taux de prélèvements obligatoires est passé de 43,6 % en 2007, à 44,8 % en 2012.

En 2008, l'écologie faisait encore partie du discours sarkozyste. Il promettait d'« appliquer le principe pollueur-payeur ». En cinq ans, les promesses du Grenelle de l'Environnement ont été ajournées ou oubliées : abandon de la contribution climat-énergie, coup d'arrêt à la filière industrielle du photovoltaïque et stigmatisation de l'éolien.



Les vraies préoccupations des Français

Après avoir constaté qu'aucune promesse faite au discours de Toulon de 2008, n'avait été tenue, il n'est pas possible de prendre au sérieux le discours de Toulon de 2011. 🙄

Convention des socialistes européens

Que de chemin parcouru, depuis 2006 pour le PSE. Le Parti des Socialistes Européens tenait sa Convention, les 25 et 26 novembre, à Bruxelles. Près de 2000 socialistes européens, dont un peu plus de 200 Français ont participé à cette rencontre. Michèle Casu et Andrew Lincoln y représentaient le City group de Brest.



La Convention a rendu hommage à Poul Rasmussen

Cette convention 2011 restera marquée par le retrait de Poul Rasmussen. Atteint d'un cancer, le président du PSE a annoncé aux délégués qu'il va désormais se battre contre sa maladie. L'intérim sera assuré par Sergueï Stanichev, le leader du Parti socialiste bulgare.

La convention de Bruxelles a permis aux socialistes européens de débattre sur des sujets comme l'économie juste, l'égalité réelle, un monde solidaire ou la démocratie participative et de rendre hommage à Georges Papandréou pour son courage politique.

« Mais, elle a surtout permis de prendre des décisions importantes pour les prochaines élections européennes », insistent Michèle Casu et Andrew Lincoln. Ainsi, la Convention a adopté les modalités de désignation d'un ou d'une candidate du PSE à la présidence de la Commission européenne. Pour les élections européennes de 2014, les socialistes européens auront, dès

l'automne 2013, un programme, un candidat et un parti pour mener la campagne.

En outre, la Convention a également adopté une déclaration de principes commune à tous les socialistes européens qui rappelle que l'objectif du PSE consiste à construire « des sociétés progressistes, durables, prospères et confiantes au sein desquelles les individus ne luttent pas les uns contre les autres mais travaillent ensemble pour le bien de tous, dans le respect de leur environnement » et que « l'engagement pour l'intégration européenne transcende la compétition entre les pays et reflète la détermination à lutter contre le moins-disant social ».

En savoir plus : www.pes.org

Interview

Discrimination syndicale

Avec Thomas Breda

Thomas Breda vient de terminer sa thèse, à l'École d'Économie de Paris, sur le thème de la négociation collective. Dans une note publiée par la vie des idées, il démontre que les délégués syndicaux sont victimes de discriminations salariales.

Cap Finistère : Les salariés, délégués syndicaux, sont-ils moins payés que leurs collègues ?

Thomas Breda : Oui, en moyenne, les salaires des délégués syndicaux sont inférieurs de 10% à ceux de leurs collègues. Il est assez difficile de mesurer cet écart et il faut utiliser des méthodes indirectes. Je dispose d'une base de données réalisée tous les sept ans par la DARES sur 3000 entreprises. Selon ces statistiques, je connais les âges, les diplômes et les salaires des salariés et je sais s'ils sont, ou non, syndiqués. Cette première étude me permet de constater qu'il n'existe pas

de différence notable entre syndiqués et non syndiqués.

Je dois ensuite, en fonction du nombre de syndiqués et de délégués annoncés par l'employeur, faire des moyennes. C'est à partir de ces calculs que je mesure l'écart de salaire entre les délégués et les autres salariés.

Cap Finistère : Comment peut-on expliquer ce phénomène ?

Thomas Breda : Il existe plusieurs explications. La première, que je ne retiens pas, consiste à dire que les délégués syndicaux sont moins compétents. Aucune étude ne permet de vérifier cette hypothèse. Selon une autre explication, les délégués syndicaux seraient victimes de différences compensatrices. Comme ils sont protégés contre les licenciements et qu'ils disposent d'heures de délégation, ils travailleraient moins et seraient donc moins payés. Mais, il me semble que les délégués syndicaux sont discriminés parce qu'ils participent à des négociations et que les employeurs ont

intérêt à limiter l'action collective.

Cap Finistère : Comment pourrait-on mieux mesurer la discrimination à l'encontre des délégués ? Et comment la combattre ?

Thomas Breda : La prochaine enquête REPNSE, qui sortira au mois de janvier, permettra de calculer des statistiques beaucoup plus précises puisque une nouvelle question a été insérée de manière à savoir qui est délégué syndical. Il suffira d'effectuer des moyennes et les résultats seront beaucoup plus nets. On peut espérer avoir les premiers enseignements de cette enquête aux alentours du mois de juin.

Comme pour les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, pour lutter contre la discrimination syndicale, il faudrait instaurer une obligation de négociation sur le sujet tous les trois ans. Mais, parler de cette question contribue, déjà, à réduire cette discrimination.



Agenda

4 janvier

**Conférence-débat avec
Marisol Touraine et Irène
Frachon, à Brest.**

9 janvier

**18 h 15 : Vœux de la
section brestoïse, au
local du PS à Brest.**

En bref

Incohérences

«La modification en cours des modalités d'application en France de la directive nitrates n'est pas cohérente avec les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau et de lutte contre les algues vertes, en Bretagne», a dénoncé Pierre Maille, le 2 décembre.

Un décret du 11 octobre du Premier ministre permet d'augmenter les quantités d'azote épandues sur les terres agricoles. Un projet d'arrêté national est actuellement en consultation. Ces textes

étendent la surface prise en compte pour le calcul du plafond d'épandage d'azote (170 kilos par hectare).

A l'heure où des moyens financiers importants continuent à être investis pour limiter cette pression azotée, le Conseil général du Finistère s'interroge sur la pertinence de cette décision qui va à contre-courant des efforts engagés pour lutter contre la prolifération des algues vertes.

Maryvonne Blondin au conseil de l'Europe

Maryvonne Blondin, sénatrice du Finistère, a été réélue le

7 décembre, pour les trois prochaines années, membre de la délégation française auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Durant son premier mandat, la sénatrice est, notamment, intervenue sur des sujets aussi divers que le droit à la scolarisation pour les enfants Roms, le conflit en Afghanistan, la reconnaissance de l'identité de genre, le combat contre le trafic d'êtres humains, la lutte contre le chômage des jeunes ou l'intégration des élèves handicapés dans le système éducatif.

Annonces légales & judiciaires

Pierre LE REST

Avocat

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

OUEST ASSUR CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 27, rue de Kersené
29860 PLABENNEC
504 953 159 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 18 février 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

RCS BREST.

Pour avis.

SELARL JEAN-MARC BERROU

Avocat

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SCI AVENO

SCI au capital de 1 524 euros
Siège social : 33, rue Traverse
29200 BREST
394 594 550 RCS BREST

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 29 novembre 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires.

Monsieur José DANO demeurant à LE RELECQ-KERHUON (29480) 1, rue Courbet et Madame Brigitte AVELINE demeurant à BREST (29200) 15, rue Béranger ont été nommés liquidateurs et ont les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à BREST (29200) 33, rue Traverse, adresse où la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation amiable et des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

SELARL JEAN-MARC BERROU

Avocat

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SCI DALINE

SCI au capital de 915 euros
Siège social : 33, rue Traverse
29200 BREST
340 308 006 RCS BREST

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 29 novembre 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires.

Monsieur José DANO demeurant à LE RELECQ-KERHUON (29480) 1, rue Courbet et Madame Brigitte AVELINE demeurant à BREST (29200) 15, rue Béranger ont été nommés liquidateurs et ont les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à BREST (29200) 33, rue Traverse, adresse où la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation amiable et des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2011 de la **SARL S'PORTOBIEN** en liquidation, au capital de 5 000 euros, Zone de Mescoat - 29800 LANDERNEAU, 524 786 480 RCS BREST, a décidé la dissolution anticipée, avec effet au 30 décembre 2011. Liquidateur amiable : GUILPAIN Thomas 6, Plas An Dans - 29800 LA MARTYRE et fixe le siège de celle-ci au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS BREST.

ABER TAXI

Société à Responsabilité Limitée
à Forme Unipersonnelle en liquidation
au capital de 11 858 euros
Siège social et de liquidation :
Kerrest Vian - Kernével
29140 ROSPORDEN
502 140 189 RCS QUIMPER

Aux termes d'une décision en date du 21 novembre 2011, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet au 6 septembre 2011.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

SARL FLASH PRIX

SARL au capital de 3 000 euros
Siège social : 127, boulevard de Coataudon
29490 GUIPAVAS
RCS BREST 453 228 876

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires.

Monsieur René KERMAREC demeurant à SAINT RENAN (29290) 19, Voie Romaine a été nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à SAINT RENAN (29290) 19, Voie Romaine, adresse où la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation amiable devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation et des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

**SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
DE L'ATLANTIQUE - S.J.F.A**

Société d'Avocats
66, rue de Pont l'Abbé - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 55 40 68

Suivant acte sous seing privé en date à QUIMPER du 29 novembre 2011, enregistré à la recette des Impôts de Quimper-Est le 6 décembre 2011, bordereau n°2011/1916, case n°11.

Monsieur Bernard PIRIOU et Madame Nicole LEBALLEUR, son épouse, demeurant 1, allée des Pervenches - 29000 QUIMPER ont cédé, à la société PIRIOU, SAS au capital de 50 000 euros, dont le siège social est rue de Kervilou - 29000 QUIMPER, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de QUIMPER sous le numéro 537 929 879, représentée par son Président, Monsieur Gilbert PROVOST, un fonds de commerce de peinture et ravalement, sis exploité 1, allée des Pervenches - 29000 QUIMPER moyennant le prix de 500 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1^{er} décembre 2011.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, à la S.J.F.A 66, rue de Pont l'Abbé - 29000 QUIMPER.

Pour avis.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428

N° 936 - Vendredi 16 décembre 2011

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr

26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON

Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère

Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

